



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY

Le 14 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze mars, les membres du Conseil municipal de MEAULNE-VITRAY, se sont réunis à 19h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 mars 2024 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Jacques **BARDIOT**, Arthur **CASAUX**, Paula **CHAUSSENOT**, Pierre-Marie **DELANOY**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Carine **LAPLAINE**, Anthony **MERCIER**, Jérôme **MERLIN**, Elisabeth **PLESSE**, Alexandre **SOUDRY**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Quorum : 9

Absents excusés : Marie-Paule **DUBREUIL** pouvoir à Jérôme **MERLIN**.

Secrétaire de séance : Françoise **TULARS**.

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 13 février 2024 :**

Après le rajout d'un mot dans les questions diverses, le Procès-Verbal du 13 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

• **Modification du bail de l'association l'ESOX Meulnois**

L'association l'Esox Meulnois a demandé la modification des deux baux de pêche sur le domaine privé de la commune bordant le Canal de Berry, l'un concernant les parcelles AB25/28 et 42, et le second les parcelles AD 9/10/11. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification des baux en un seul bail, porté à 9 ans.

• **Budget boulangerie : vote du compte de gestion / vote du compte administratif / affectation des résultats :**

Les résultats 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Ils font apparaître un déficit d'investissement de 5 898.27 € un excédent de fonctionnement de 1 911.53 €.

Ce déficit et cet excédent feront l'objet d'un report au budget primitif 2024 : la somme de 5 898.27€ sera affectée au compte 001 en dépenses d'investissement ; la somme de 1 911.53 € sera affectée au compte 002 en recettes de fonctionnement.

• **Budget Cheval blanc : vote du compte de gestion / vote du compte administratif / affectation des résultats :**

Les résultats 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Ils font apparaître un excédent d'investissement de 19 696.92 € et un excédent de fonctionnement de 26 797.47 €.

Ces deux montants feront l'objet d'un report au budget primitif 2024 : la somme de 19 696.92€ sera affectée au compte 001 en recettes d'investissement ; la somme de 26 797.47€ sera affectée au compte 002 en recettes de fonctionnement.

• **Budget chaufferie : vote du compte de gestion / vote du compte administratif / affectation des résultats :**

Les résultats 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Ils font apparaître un excédent d'investissement de 43 943.92 € et un excédent de fonctionnement de 7 316.82 €.

Ces deux montants feront l'objet d'un report au budget primitif 2024 : la somme de 43 943.92€ sera affectée au compte 001 en recettes d'investissement ; la somme de 7 316.82€ sera affectée au compte 002 en recettes de fonctionnement.

• **Budget Commune : vote du compte de gestion / vote du compte administratif / affectation des résultats :**

Les résultats 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Ils font apparaître un déficit d'investissement de 278 046.63€ et un excédent de fonctionnement de 600 998.42€

Le déficit d'investissement de 278 046.63€ sera reporté au budget 2024, pour couvrir le besoin d'autofinancement la somme de 383 565.94€ sera affectée au compte 1068 en section d'investissement, le solde de l'excédent de fonctionnement 2023 soit 217 432.48€ (600 998.42€-383 565.94€) sera repris au budget primitif 2024 en recettes de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de faire une convention pour l'entretien du parking des logements Allier Habitat en face de la place de l'Eglise.
- Suite au retour de l'étude sur le RCVCB, il y a un constat de manque de petits logements sur la commune en proposition à la location ou à la vente. Partenariat futur possible avec Allier Habitat pour la création et la construction de petits logements type T1 et T2 sur la commune.
- Le bureau d'étude pour la mise en place du RCVCB a fait de nombreuses propositions pour harmoniser plusieurs lieux de la commune.
- Monsieur le Maire précise aux élus que, concernant le garage CIGAMM, les diagnostics SEA sont en cours, il reste encore le bornage à effectuer.
- Monsieur le Maire rappelle la journée « J'aime la nature propre », organisée par la Fédération des chasseurs de l'Allier, qui aura lieu dimanche 17 mars. Le point de

rendez-vous est prévu devant la mairie de Vitray à 9h30 pour se diriger vers la Fontaine Saint Éloi. Un nettoyage le long du Canal de Berry est aussi prévu.

- Monsieur le Maire rappelle que la commune de Meulne-Vitray a été retenue pour posséder une borne de recharge rapide. Le choix de l'emplacement par le SDE03 n'étant pas optimisé, le Conseil réfléchit pour un emplacement plus adapté. La borne serait installée d'ici fin d'année 2024. Monsieur le Maire précise que si la borne n'est pas rentable, la commune devra payer 1 500 € par an.
- Concernant l'antenne mobile, l'installation sera gérée par l'opérateur FREE, qui prévoit une pré visite sur différents sites.
- L'adjoint à la voirie précise qu'un administré a demandé l'installation d'un ralentisseur sur la rue René et Pierre Acolas, Monsieur le Maire précise que le sujet sera abordé durant les réunions publiques cet été.
- Monsieur le Maire précise les modalités d'utilisation de l'imprimante par les associations de la commune.

Commission finance le mardi 09 avril 2024 à 19h30 en Salle du Conseil.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 11 avril 2024 à 19h30 à la Mairie de Meulne.

Le Maire,

La secrétaire,

Pierre-Marie DELANOY

Françoise TULARS

